



Les pharmaciens et les maires ruraux réclament une alternative aux vaccinodromes pour les territoires ruraux

Lundi 22 mars 2021, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a annoncé sa volonté de développer, sur l'ensemble du territoire, de « grands vaccinodromes » tenus par l'armée ou les pompiers. Pour gagner collectivement la bataille de la vaccination, il faut impérativement ajouter une solution de proximité pour le monde rural à cette solution "XXL" adaptée pour les grands centres urbains.

L'AMRF et la FSPF demandent que le réseau des pharmacies d'officine, réparti de manière équilibrée sur le territoire et enclin à être « facilitateur territorial » en la matière, puisse administrer les vaccins à ARNm (Pfizer ou Moderna).

Paris, le 31 mars 2021. Alors que 38 % de la population française vit dans une commune de moins de 3500 habitants, la stratégie vaccinale du gouvernement se concentre sur les grandes villes, au risque de délaisser les populations des zones rurales. Parmi elles, les plus âgées sont pénalisées par leur éloignement des établissements hospitaliers, alors qu'elles sont parmi les plus fragiles face à la pandémie.

« Les habitants des communes rurales sont déjà désavantagés face à cette pandémie, souffrant bien souvent des effets du désert médical français » explique Gilles Noël, maire de Varzy (Nièvre), membre du Conseil d'administration de l'Association des Maires Ruraux de France. « Pourquoi les envoyer se faire vacciner dans les grands centres urbains alors que leurs territoires sont pourvus d'officines, souvent derniers acteurs de santé locaux encore debout ! », ajoute-t-il.

Tandis que la vaccination apparaît aujourd'hui comme la solution pour en finir avec cette crise sanitaire inédite, il est inconcevable que les populations rurales soient contraintes de faire plus de 30 minutes de trajet pour se faire vacciner. Surtout qu'une solution de proximité existe.

Les pharmacies constituent un tissu d'acteurs de santé reconnus par les Français et sont également parfaitement compétentes pour être intégrées à la stratégie vaccinale du Gouvernement. Dans les près de 5 134 communes disposant d'une seule pharmacie (dont 536 communes sont dépourvues de médecin généraliste), l'officine est souvent le seul point d'accès au système de santé. Leur refuser d'administrer les vaccins à ARNm, alors que les pharmaciens sont déjà habilités à administrer le vaccin d'AstraZeneca, retarderait d'autant plus l'atteinte de l'immunité collective nécessaire pour retrouver une vie normale.

« Nous sommes prêts à administrer et mettre à disposition des professionnels de santé des territoires les vaccins à ARNm, nous avons la compétence et les équipements nécessaires ! » déclare Philippe Besset, président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France expliquant notamment « qu'entre le grossiste répartiteur et la pharmacie, il existe déjà un réseau logistique solide parfaitement adapté aux enjeux de la vaccination ». Selon les

estimations de la Fédération, **le réseau pourrait vacciner un million de personnes par semaine et approvisionner les médecins, les infirmiers et les centres de vaccination de proximité. Au total, près de 2 millions de Français pourraient être vaccinés chaque semaine par les professionnels de santé de ville.**

« La disponibilité des vaccins à ARNm en ville permettrait de pallier les faibles volumes de doses AstraZeneca disponibles et de vacciner les patients prioritaires de moins de 55 ans. Cela représente un levier supplémentaire pour accélérer la vaccination anti-Covid souhaitée par les pouvoirs publics. Sans l'appui du réseau de proximité que constituent les pharmacies d'officine, la campagne XXL du Gouvernement créera une inégalité majeure d'accès aux soins », déclarent conjointement les deux organisations qui appellent donc à ouvrir le droit pour les pharmaciens de vacciner et de distribuer les vaccins à ARNm.

Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF)

La FSPF est aujourd'hui la première force patronale en pharmacie d'officine. Ses adhérents représentent plus de 70 % des pharmacies syndiquées et emploient près de 75 % des salariés de l'ensemble des officines syndiquées.

La FSPF est également le principal syndicat professionnel représentatif des pharmaciens titulaires d'officine. Structurée sur l'ensemble du territoire, la FSPF s'attache notamment à défendre le monopole, l'économie, la propriété et la répartition démographique des officines.

Sous son impulsion, des avancées majeures comme le déploiement du tiers payant, la généralisation du médicament générique, l'introduction de nouvelles missions destinées à améliorer la prise en charge des patients et la réforme de la rémunération du pharmacien, ont pu être menées à bien.

La Pharmacie est en mouvement permanent et la Fédération en est l'un des moteurs.

L'Association des maires ruraux de France (AMRF)

L'Association des Maires Ruraux de France fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France. L'association s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Créée en 1971, l'AMRF rassemble près de 10 000 maires ruraux regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques. L'AMRF est un représentant incontournable du monde rural auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs nationaux.

CONTACT PRESSE : Philippe BESSET - Président de la FSPF - pbesset@fspf.fr - 06 80 14 41 62
Cédric SZABO - Directeur de l'AMRF - cedric.szabo@amrf.fr - 06 85 76 94 90